

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : État.	
Avis n° 2021-30		
Date d'examen : 15/09/2021	Objet : <b>Plan de gestion 2021-2030 de la RNN des Dunes et marais d'Hourtin (33)</b>	Vote : avis favorable avec remarques

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux en visioconférence, a examiné au titre de l'article R332-22 du code de l'environnement, le projet de plan de gestion 2021-2030 de la réserve naturelle nationale des Dunes et marais d'Hourtin (33).

La réserve naturelle nationale des Dunes et marais d'Hourtin couvre 2 150 ha, majoritairement en forêt domaniale d'Hourtin, sur un transect ouest-est entre littoral et zones humides. Elle regroupe un ensemble de milieux typiques du littoral aquitain : estran (la réserve est limitée par la ligne de basses eaux), habitats dunaires, lacustres, forestiers, marécageux. Sa grande diversité d'habitats lui confère un intérêt patrimonial important, ainsi que la présence d'espèces végétales remarquables.

La réserve a été créée en 2009, par décret du 15 décembre 2009. Un premier plan de gestion a été rédigé pour la période 2015-2019 et a été vu par le CSRPN début 2016 mais il n'a pas suivi la procédure de consultation scientifique habituelle du CNPN.

La réserve est maintenant intégrée au parc naturel régional du Médoc. Les dunes et zones humides incluses dans la réserve sont inventoriées en ZNIEFF. Quatre zones spéciales de conservation (Natura 2000) concernent la réserve : Dunes du littoral girondin, zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin, boisements à chêne vert des dunes du littoral girondin, marais du bas Médoc. Deux ENS se situent dans la réserve : la lagune de Contaut et le palu de Molua.

#### **Le rapport présenté et les échanges mettent en évidence :**

- la fragmentation des ZPI et la taille réduit de ces îlots,
- la nécessaire régulation des ongulés pour préserver les potentialités de renouvellement de la forêt avec le développement d'une collaboration entre la réserve et l'ACCA,
- la poursuite de la chasse au petit gibier dont la bécasse sans bénéfice écologique pour la réserve,
- l'augmentation de la fréquentation par le public ces dernières années sans lieu dédié à son accueil ; le CSRPN souligne le besoin de suivre l'impact de cette fréquentation sur les milieux afin, le cas échéant, de proposer des mesures de gestion appropriées.
- considérant le rôle expérimental des aires protégées, le CSRPN soutient le choix de libre évolution des habitats dunaires et insiste sur la nécessité d'un suivi adapté afin de pouvoir évaluer les effets de cette absence de gestion sur l'expression des mosaïques de milieux dunaires dont la dune grise,
- le CSRPN encourage à tester également une libre évolution sur les milieux forestiers au-delà des 400 ha de chênaie et forêt humide déjà en réserve intégrale,
- le CSRPN encourage le travail en réseau avec le site Natura 2000 en mer notamment pour évaluer les éventuelles incidences de la pratique d'activités nécessitant le franchissement de la dune et avec le SIAEBVELG sur la gestion des niveaux d'eau du lac,
- le CSRPN relève les faibles effectifs alloués à la gestion de la réserve.

Le CSRPN N-A, réuni en CST-Bordeaux, formule à l'unanimité un avis favorable avec remarques pour le plan de gestion de la RNN d'Hourtin (Gironde) :

- renforcer le rôle démonstratif de la réserve sur la sylviculture et la prise en compte de la biodiversité (lieu de référence et de formation) notamment en favorisant la libre évolution sylvicole,
- augmenter la taille des îlots, au-delà de la seule application de la doctrine ONF en matière d'îlots de vieillissement, en libre évolution avec mise en place d'un suivi
- réduire la pratique de la chasse au petit gibier,
- créer un lieu d'accueil du public en liaison avec le PNR et veiller à un bon encadrement de la fréquentation,
- développer un suivi des activités susceptibles d'emprunter la dune et évaluer les éventuelles incidences,
- préciser et renforcer les suivis en intégrant la réserve dans les réseaux existants,
- augmenter les moyens humains pour les proportionner à la taille et aux enjeux de la réserve.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL